INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le septième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois, débutant à 10:11 h., à laquelle sont présents Messieurs, Mesdames,

-Anne Scott, Mairesse-suppléante- Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Delson.

23-12-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre jour tel que présenté,

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2/11/2023.
3.- Approbation des comptes à payer.
5.- Adoption du budget 2024.
6.- Adoption du programme triennal d'immobilisation 2024- 2025-2026.
7.- Transfert budgétaire 2023
8.- Adjudication du contrat de disposition des boues A.O. 2023-04.
9.- Mandat a une firme d'avocat pour représenter la Régie- dossier LPSLP.
10.- Avis de motion -règlement d'emprunt 2024-01 - Études préliminaires.
11. - Présentation du rapport d'Aquatech de mois de septembre 2023.
12.- Varia
13.- Question du public.
14.- Levée de l'assemblée.

23-12-102 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2023.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin , appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2023. (avec le correction au nom de M. Burelle).

23-12-103 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 399,410.38 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 1,269,558.29 $ pour un montant total de 1,668,968.67 $.

ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

23-12-104

No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 29 novembre 2023, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-12-105

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Fédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 de la Régie au montant de 8,432,546$ pour les dépenses en administration et exploitation de l'usine, et de 3,296,704$ pour les dépenses en immobilisation pour un montant total de 11,729,250$, le tout tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'advenant des surplus en 2024, ils seront monétisés pour chaque ville et que cette monétisation peut éventuellement être appliquée aux immobilisations à venir et/ou les spécifications de l'article 9 de la nouvelle entente intermunicipale.

23-12-106

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024,2025,2026.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions au PTI pour les années 2024, 2025 et 2026 de la Régie.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 de la Régie et totalisant respectivement 5,630,800 $ pour les travaux correctifs de la bio méthanisation et 2,957,000 $ dans le litige avec Nordmec constructuion en 2024, pour l'année 2025 un montant de 1,827,622 $ pour travaux de réfection des toitures pour l'année 2025 , et finalement 0$ pour l'année 2026 et ce, tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

23-12-107

TRANSFERTS BUDGETAIRES

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Secrétaire-trésorier à transférer si nécessaire les montants () vers l'un ou l'autre des postes suivants:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

(A) 42,000 $ du poste 282
4,000 $ du poste 252

aux postes :

211	pour	11,000. $
221	pour	23,000. $
231	pour	2,000. $
234	pour	10,000. $

(B) 65,000 $ du poste 235
23,000 $ du poste 242
11,000 $ du poste 262

au poste :

299	pour	99,000. $

(C) 14,000 $ du poste 281

aux postes :

241	pour	10,000. $
261	pour	4,000. $

211 (Rémunération)
221 (Assurances)
231 (Téléphone)
234 (Enlèvement de la neige)
235 (Produits chimiques)
241 (Honoraires avocats)
242 (Honoraires Aquatech)
252 (Honoraires vérificateurs)
261 (Avis public)
262 (pièces de rechange)
281 (Électricité)
299 (Frais divers)

23-12-108 ADOPTION DU CONTRAT A.O. 23-04 ÉVACUATION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ÉLIMINATION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions public (appel d'offres #23-04) ont été demandés le 25 octobre et que le 28 novembre 2023, suite à une ouverture publique la Régie a reçu les soumissions suivantes pour un terme exigé de 24 mois:

Entreprises:	prix
GFL Environnemental Services inc.	6,837,623.51$
Environnement Viridis inc..	5,848,299.95$

CONSIDÉRANT l'évaluation de la firme Aquatech en date du 28 novembre 2023 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que l'offre de Environnement Viridis est la plus basse;

Après délibération, il est proposé par Mme. Anne Scott, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour l'évacuation, transport, valorisation et /ou élimination des boues de l'usine d'épuration à l'entreprise Environnement Viridis, 543 boul. Sir-Wilfrid-Laurier Mont-Saint-Hilaire, Qc J3H 4X7, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant de 5,848,299.95$ (cinq million huit cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents) toutes taxes incluses, le tout conformément au devis d'appel d'offres #23-04 , aux conditions afférentes, et dans le respect des lois et règlements des autorités gouvernementales

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

23-12-109 <u>MANDAT A UNE FIRME D'AVOCAT POUR REPRÉSENTER LA RÉGIE DANS LA MISE EN CAUSE FORCÉE DE LA VILLE DE LA PRAIRIE DANS LE DOSSIER LA PRAIRIE-SUR-LE-PACR.</u>

CONSIDÉRANT les relations contractuelles difficiles entre l'entreprise "La Prairie-sur-le-Parc" / 9442081 Canada inc. et la Ville de La Prairie suite au moratoire arrêtant toute construction dans la Ville de La Prairie et qui implique de nombreux retards accumulés dans la réalisation des travaux de développements situé sur l'ancien golf à la Ville de La Prairie.

CONSIÉRANT qu'un litige est inscrit à la Cour supérieur No 505-17-013278-223 et 505-17-013279-221 entre l'entreprise La Prairie-sur-le-Parc contre la ville de La Prairie et contre la Régie suite à un acte d'intervention forcée pour mise en cause;

CONSIDÉRNT qu'en conséquence de ce qui précède, il y a lieu de mandater les avocats de la Régie afin qu'ils puissent conseiller la Régie et l'assister dans la préparation d'un dossier concernant le litige pour lequel la Régie est instruite par une mise en cause forcé, afin que ces avocats puissent prendre toute mesure permettant une défense appropriée pour un tel litige;

Après délibération, il est proposé par M.Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

DE mandater les avocats LJT avocats pour représenter la Régie et protéger ses intérêts dans le cadre de la mise en cause forcée dans poursuite 505-17-013278-223 et 505-17-013279-221 à la Cour supérieur et impliquant La Prairie-sur-le-Parc, la Ville de La Prairie et la Régie;

D'autoriser les avocats LJT avocats à s'adjoindre les services de tout professionnel utile au traitement approprié de ce dossier dans le cadre de l'exécution du présent mandat, notamment aux fins de la préparation de toute preuve documentaire ou par expert utile à la tenue d'un procès, ainsi que dans toute démarche destinée à défendre les intérêts de la Régie avec vigueur.

ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

23-12-110 AVIS DE MOTION: PROJET DE RÈGLEMENT 2024-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1,000,000 $ DANS LE CADRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - ÉTUDES DE FAISABILITÉ ET PLAN DIRECTEUR - REHAUSSEMENT DE LA CAPACITÉ DES OUVRAGES DE LA STATION.

Avis de motion est par la présente donné par M. Frédéric Galantai qu'à une prochaine assemblée du Conseil, je proposerai l'adoption d'un projet de règlement intitulé : "Règlement décrétant un emprunt de 1,000,000 $ pour la réalisation d'études portant sur le rehaussement de la capacité des ouvrages de la station d'épuration.

Les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

23-12-111 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation du mois de septembre 2023 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-12-112 VARIA.

Aucun dossier

23-12-113 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose des questions portant sur des items de la séance.

23-12-114 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M, Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)